



COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 FEVRIER 2018

Nombre de membres du conseil de communauté : 44 en exercice : 44 présents : 40
 Nombre de membres ayant donné procuration : 4
 Date de la convocation : 7 Février 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi treize février à dix-neuf heures, le conseil de communauté de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, s'est réuni en séance ordinaire, au complexe multi sports Rue des Colchiques à Wasselonne (salle du club house), sous la présidence de Monsieur Daniel ACKER --Président.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE :

1° - ADOPTE A L'UNANIMITE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de communauté du 19 Décembre 2017,

2° - PREND ACTE A L'UNANIMITE, DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Commission Enfance / Jeunesse du 6 Décembre 2017
 Commission Communication du 28 Novembre 2017 et du 9 Janvier 2018

3° - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION. Le conseil de communauté prend acte des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoirs :

ETUDE TOURISTIQUE POLE SPORT DE NATURE:
 Groupement ALSTISENS / ALPEVASION : 37 800,00 € TTC
 38250 VILLARD DE LANS

EXTENSION ZONE ARTISANALE « LES PINS » A WASSELONNE
 Cabinet de géomètre CARBIENER – SAVERNE 1 596,00 € TTC
 Procès-verbal d'arpentage

MULTI ACCUEIL HANSEL ET GRETEL A MARLENHEIM
 Mission SPS : Bureau DEKRA – OSTWALD 1 320,00 € TTC
 Mission contrôle technique : Bureau APAVE – VENDENHEIM 2 580,00 € TTC

4° - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES EXERCICE 2018. En application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'établissement public intercommunal verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur E.P.C.I. lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI ou, le cas échéant, des communes membres, si l'attribution de compensation est négative.

Le Conseil Communautaire communique annuellement aux communes membres le montant provisoire des attributions de compensation.

.../...

Cette notification doit intervenir avant le 15 février, afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis. Ces attributions de compensation provisoires font l'objet d'ajustement avant la fin de l'année, et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année des transferts.

Ainsi, le conseil de communauté par 34 voix pour et 10 abstentions, a décidé de verser aux 24 communes membres, les attributions compensatoires provisoires pour 2018, d'un montant total de 2 373 407 €, telles que détaillées dans le document joint à la note de synthèse.

5° - CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION OUEST – APPROBATION DU CONTRAT 2018/2021 ET SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN.

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Ouest sont les suivants :

- Développer les activités de pleine nature
- Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples
- Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil de communauté adopte le contrat départemental de développement territorial pour la période 2018 / 2021 et autorise Monsieur le Président à le signer.

6° - ACQUISITION DE LODGES / HLL POUR LE CAMPING MUNICIPAL DE WASSELONNE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018.

Afin de développer la fréquentation et la notoriété du camping et ainsi améliorer l'offre touristique, il serait judicieux d'acquérir 3 lodges en ossature bois de 35m² chacune (25m² intérieur), équipée d'une terrasse couverte de 3m x 5m, idéales pour 5 personnes. Cet équipement bénéficiera au bourg, aux communes environnantes et à leurs commerces.

Afin de permettre à la communauté de communes de mener à bien ce projet, le conseil de communauté sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2018 et adopte le plan de financement tel que détaillé dans la note de synthèse.

7° - AMENAGEMENTS DE SECURITE A DAHLENHEIM ET KNOERSHEIM.

Le conseil de communauté décide de procéder à des aménagements de sécurité RD 118 entrée Ouest de DAHLENHEIM et RD 68 entrée Ouest et Est à KNOERSHEIM.

Ces travaux relèvent des opérations éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et à ce titre le conseil de communauté sollicite l'aide financière de l'Etat pour le financement de ces travaux et adopte les plans de financement prévisionnels des opérations comme suit :

.../...

TRAVAUX DE SECURISATION A DAHLENHEIM :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Travaux de sécurisation estimés à	54 110,00 €	Subvention ETAT au titre de la DETR 2018 (30 % des dépenses)	17 433,00 €
Maîtrise d'œuvre estimée à	2 000,00 €		
Divers et imprévus	2 000,00 €	Solde à charge	40 677,00 €
Total	58 110,00 €	Total	58 110,00 €

TRAVAUX DE SECURISATION A KNOERSHEIM

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Travaux de sécurisation estimés à Entrée Ouest Entrée Est	25 000,00 € 20 000,00 €	Subvention ETAT au titre de la DETR 2018 (30 % des dépenses)	14 700,00 €
Maîtrise d'œuvre estimée à	2 000,00 €		
Divers et imprévus	2 000,00 €	Solde à charge	34 300,00 €
Total	49 000,00 €	Total	49 000,00 €

8° - PRINCIPE DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE – FONDS DE CONCOURS DES COMMUNES ET DEFINITION DES MODALITES DE VERSEMENT.

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 prévoit que pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des subventions peuvent être versées entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres, à raison de 50 % du solde de l'opération.

Sur proposition de la Commission Voirie / Pistes cyclables, le conseil de communauté décidé de solliciter le versement de fonds de concours auprès des communes, à compter du 1^{er} Janvier 2018 et fixe les montants comme suit :

- communes de moins de 1 000 habitants : 30 % du solde de l'opération,
- communes de 1 000 à 2 000 habitants : 35 % du solde de l'opération,
- communes de plus de 2 000 habitants : 40 % du solde de l'opération

Concernant les ouvrages d'art, le montant du fonds de concours est fixé à 50 % du solde de l'opération, sans distinction de la taille de la commune.

Les modalités de versement sont :

.../...

- Une délibération de la commune adoptant le principe du versement d'un fonds de concours à la communauté de communes,
- Acompte de 50 % au moment de l'adoption de l'avant-projet définitif des travaux sur la base du coût prévisionnel de l'opération, étant entendu que cet acompte devra être versé avant le démarrage des travaux,
- Solde de 50 % sur la base du coût définitif de l'opération (après paiement de l'ensemble des factures)

L'ordre du jour étant épuisé et aucun autre membre ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Wasselonne le 19 Février 2018



Le Président,

D. ACKER